



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

Le Maire

Le 27 avril 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis maintenant six semaines, nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Elle affecte chacune et chacun d'entre vous. Elle affecte également votre commune qui continue de supporter des charges de personnel notamment sans disposer d'aide financière de l'Etat.

Au nom d'une politique familiale constante à Saint-Maurice, j'ai décidé, avec la municipalité, de soutenir les familles, toutes confrontées à une situation sociale et économique difficile. J'ai donc pris les mesures suivantes :

- pas de facturation des prestations municipales pendant la période de confinement. Ceci concerne les crèches, les accueils périscolaires et la restauration scolaire,
- pas de facturation du troisième trimestre pour le conservatoire et les ateliers culturels,
- remboursement du troisième trimestre pour les activités sportives.

Vous recevrez prochainement les factures couvrant la période du 1^{er} février au 13 mars 2020. Les délais de prélèvements automatiques, le cas échéant, ont été adaptés : les prélèvements auront ainsi lieu le 31 mai 2020 pour la facture de février et le 30 juin 2020 pour la facture de mars. Les familles qui ont recours aux moyens de paiement plus traditionnels bénéficient également des mêmes délais supplémentaires de recouvrement.

Enfin, votre Ville travaille avec la communauté éducative pour organiser au mieux la réouverture progressive des écoles et des crèches dans les meilleures conditions sanitaires possibles pour les enfants, les enseignants et le personnel communal. Les prochaines annonces gouvernementales relatives à l'organisation de la semaine scolaire lors du déconfinement seront déterminantes. La Ville sera alors en mesure de vous proposer les modalités de fonctionnement de ses écoles, ses crèches et ses activités périscolaires. Un questionnaire vous sera transmis pour savoir si vous souhaitez mettre votre enfant à l'école. Je vous invite à y réfléchir dès à présent, malgré les incertitudes relatives à votre situation professionnelle et aux conditions d'accès aux transports en commun. Vous recevrez également dans quelques jours un masque réutilisable, offert par votre Ville, pour chaque membre de votre famille, qu'il soit adulte ou enfant.

Dans cette attente, portez-vous bien ainsi que vos proches et recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Igor SEMO

Maire de Saint-Maurice

Vice-président de Paris Est Marne & Bois

Hôtel de ville – 55 rue du Maréchal Leclerc- 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com